



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déficit de l'État : Les communes n'en sont pas la cause, elles ne sauraient être la solution !

Les cinq Associations Départementales de maires Normandes s'unissent afin de faire entendre leur voix face à l'annonce de ponctions supplémentaires des collectivités dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2025, ceci dans un contexte de réduction du déficit de l'État.

S'il est essentiel que dans une telle situation les collectivités fassent elles aussi preuve de solidarité, les Présidents des Associations de maires Normandes appellent le gouvernement à la prudence face aux efforts demandés aux communes et intercommunalités qui semblent surdimensionnés et qui menacent d'avoir pour conséquence finale une aggravation de la crise actuelle au sein des territoires.

Parmi les diverses mesures proposées, le gel de la fraction de TVA à son niveau 2024 ainsi que la réduction du taux de FCTVA dès le versement 2025 impacteront directement des projets déjà engagés pour lesquels les dépenses ne peuvent désormais plus être réduites.

La dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est gelée à son niveau 2024, ce qui, au regard de l'inflation prévisionnelle pour 2025 prévue par le budget, entraîne un recul en euros constants.

En outre, la mise à contribution des Régions et des Départements et les économies qui leur seraient demandées entraîneront assurément des conséquences sur leur rôle de soutien financier aux projets du bloc communal.

La réduction du Fonds vert de près de 60% alors que l'urgence climatique n'a jamais été aussi présente, limitera également toute possibilité d'investissement concernant les projets liés à la transition écologique (inondations...).

Enfin, bien que le déclenchement dudit mécanisme soit conditionné à un dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, le projet de budget 2025 se caractérise par la création d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 milliards d'euros), qui impacterait environ 450 des plus importantes d'entre elles (celles « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros »).

Face à ces mesures, il convient de rappeler plus que jamais que l'investissement local est porté à plus de 70% par les collectivités locales et que ces mesures récessives risquent de provoquer un coup de frein brutal bouleversant toute l'économie et causant par conséquent la perte de milliers d'emplois sur des territoires déjà fragilisés par les crises successives.

Olivier PAZ
Président de l'UAMC

Jean-Paul LEGENDRE
Président de l'UMEE

Philippe VAN HOORNE
Président de l'AMO 61

Charly VARIN
Président de AMM

Denis MERVILLE
Président de l'ADM 76